



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

Monsieur Guy Maurice LEFORT – Annonce civile

Référence : L016529

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 13 janvier 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Annonce civile

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 23 février 2006, Monsieur Guy Maurice LEFORT, en son vivant retraité, demeurant à SAINT MALO (35400), 55, rue Georges Clémenceau. Né à SAINT-MALO (35400), le 31 décembre 1945. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SAINT-MALO (35400) (FRANCE), le 24 octobre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine BANCAL-LECLERC, Notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Catherine BANCAL-LECLERC et Michel BONETTO », titulaire d'un Office Notarial à ROUJAN (Hérault), 51 Avenue de Cassan, le 19 décembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine BANCAL-LECLERC, notaire à ROUJAN HERAULT, référence CRPCEN : 34320, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT MALO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
